

LIVRET D'ACCUEIL

Ste Luce-sur-Loire • 2020-2021



Locaux accessibles et formations adaptées aux personnes en situation de handicap



Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation par les organismes de financement de la formation professionnelle



Possibilité de parcours individualisé sur dossier de la formation professionnelle



Bienvenue à l'URMA Loire-Atlantique

L'Édito	02	L'individualisation de la formation	12
Présentation de l'URMA	03	La prise en charge du handicap	12
Les principes de l'alternance	04	L'accompagnement jeunes/entreprises	13
Les opérateurs de compétences (OPCO)	04	Les concours	13
Notre offre de formation	05	La mobilité internationale	14
Le livret d'alternance	07	L'innovation pédagogique	15
Le Planning	07	Infos santé	15
Gestion des absences et des retards	08	La vie pratique de l'apprenant	16
L'organisation des services	09	L'inscription aux examens	17
Les délégués	11	Les aides financières	17
Les activités socio-éducatives	11	Bon à savoir	18

Se former tout au long de la vie...



En route vers l'excellence au Centre de Formation de l'URMA !

Bienvenue à vous, que vous soyez jeune, dans le cadre de l'apprentissage, ou adulte dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue.

L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives est à vos côtés pour vous guider vers votre réussite. Au sein de nos locaux, en alternance avec une entreprise, nous nous engageons à vous apporter toutes les compétences qui vous donneront toutes les clés pour grandir professionnellement.

Jeunes, vous trouverez un accompagnement efficace et individualisé vers l'emploi. Adultes, nous mettons en oeuvre des dispositifs adaptés et un levier pour une reconversion réussie.

« Révéler votre talent, c'est notre métier »

Ainsi nous nous attacherons à ce que votre formation rime avec Compétences dans le cadre des savoir-faire que vous allez acquérir ; mais aussi avec Passion et le goût du métier pour lequel vous avez choisi de vous former.

Au quotidien, nous sommes en lien avec l'entreprise qui vous accueille, ainsi que l'OPCO (Opérateurs de Compétences) qui nous donne les moyens de vous accompagner au mieux. De notre côté, nous sommes « en route » vers la certification QUALIOPI !

Votre réussite est notre objectif ! Vivez ces temps de formation avec le même enthousiasme qu'est le nôtre.

Concrètement, vous trouverez dans ce guide l'ensemble des informations sur notre organisation à votre service ainsi que tous les contacts et outils qui sont à votre disposition au quotidien.

Très bonne année de formation.



Philippe BELY

Président
de la Délégation
Loire-Atlantique



François COULLAUD

Directeur
du Centre de Formation
Professionnelle

Présentation de l'URMA

Acteur majeur de la formation dans l'Ouest

Pour être plus fort et se donner les moyens de mener à bien des projets ambitieux au service des artisans, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat des 5 départements de la Région des Pays de la Loire se sont unies.

Les Centres de Formation des 5 délégations sont regroupés au sein de l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat (URMA) pour former aujourd'hui le premier réseau de formation professionnelle de notre Région.



URMA Mayenne

LAVAL
Tél 02 43 64 11 00
urma53@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Sarthe

LE MANS
Tél 02 43 50 13 70
urma72@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Loire-Atlantique

SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél 02 40 18 96 96
urma44sainteluce@artisanatpaysdelaloire.fr

■
SAINT NAZAIRE
Tél 02 28 54 17 01
urma44saintnazaire@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Maine-et-Loire

ANGERS
Tél 02 41 22 61 56
urma49@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Vendée

LA ROCHE SUR YON
Tél 02 51 36 53 00
urma85@artisanatpaysdelaloire.fr

Retrouvez-nous aussi sur



Révéler votre talent, c'est notre métier !



6 300
apprentis formés



580
jeunes en « Mobilité Européenne »



96
médailles au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »



87%
de réussite aux examens



90%
des jeunes diplômés trouvent un emploi dans les 6 mois



700
adultes formés par la Formation Professionnelle Continue



94%
de taux de satisfaction des apprentis formés



1 200
jeunes en parcours individualisés

Les principes de l'alternance

Un premier pas dans le monde du travail



La formation par alternance, c'est l'apprentissage d'un métier après la signature d'un contrat de travail entre l'apprenant, l'entreprise et le Centre de Formation.

L'apprenant travaille à temps partagé en entreprise et à l'URMA conformément au calendrier d'alternance qui lui est remis en début de formation.

Il quitte le milieu scolaire pour intégrer le monde du travail et devenir salarié sous le régime de la Sécurité Sociale. Il reçoit un salaire, n'a plus de vacances scolaires mais bénéficie de congés payés.

Les engagements pour réussir sa formation



Les opérateurs de compétences (OPCO)

Financeurs de votre réussite

Les OPCO (opérateurs de compétences) sont des organismes agréés par l'Etat et chargés d'accompagner les entreprises et les salariés dans leur besoin de formation.

Ils assurent le financement des formations professionnelles par alternance selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Les OPCO favorisent aussi la montée en compétence et la transition professionnelle des salariés.

Ils conseillent les petites et moyennes entreprises en réalisant avec les employeurs des diagnostics sur les besoins en formation.

Par l'intermédiaire des OPCO, ce sont donc bien les entreprises qui financent votre formation.



Notre offre de formation

La force d'un réseau au service de vos besoins

 Alimentaire

 Automobile

 Soins à la personne

 Commerce-vente

 Métiers du bâtiment

 Fleuriste

 Métiers d'art

 Restauration

 Tertiaire

 Pharmacie

 **BOULANGER**
CAP, MC (boulangerie spécialisée), BP

 **BOUCHER**
CAP, CTM (préparateur vendeur)

 **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP, MC (employé traiteur)

 **PÂTISSIER**
CAP, MC (pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée)

 **MÉCANICIEN AGRICOLE**
CAP, BAC PRO

 **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP, MC (MSEA), BAC PRO

 **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
CAP, BAC PRO

 **PRÉPARATEUR EN PHARMACIE**
BP

URMA LOIRE-ATLANTIQUE

 **BOUCHER**
CAP, CTM, BP

 **BOULANGER**
CAP, MC (pâtisserie boulangère), BP

 **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP, MC (employé traiteur), BP, CTM

 **PÂTISSIER**
CAP, MC (pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie), BTM

 **POISSONNIER**
CAP, BAC PRO

 **COMPTABILITÉ**
BTS

 **GESTION DE LA PME**
BTS

 **PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
CAP

 **CUISINIER**
CAP, MC (cuisinier en desserts de restaurant), BAC PRO, BP

 **HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
CAP, BP, BAC PRO

 **ÉBÉNISTE**
CTM, BTM, BTMS

 **TAPISSIER D'AMEUBLEMENT**
CAP

 **VITRAILLISTE**
CAP

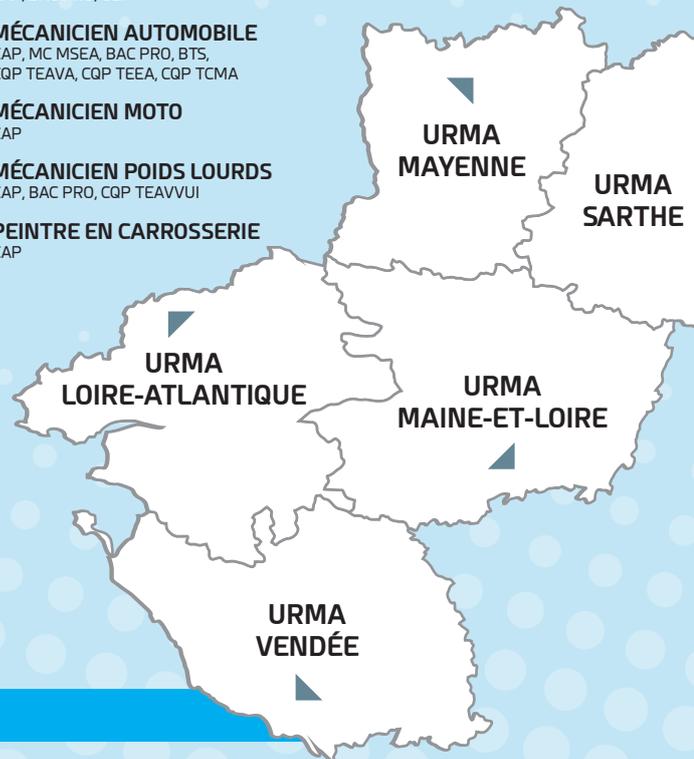
 **CARROSSIER**
CAP, BAC PRO, CQP

 **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP, MC MSEA, BAC PRO, BTS, CQP TEAVA, CQP TEEA, CQP TCMA

 **MÉCANICIEN MOTO**
CAP

 **MÉCANICIEN POIDS LOURDS**
CAP, BAC PRO, CQP TEAVVUI

 **PEINTRE EN CARROSSERIE**
CAP



URMA VENDÉE

 **CARROSSIER**
CAP, BAC PRO, CQP CP

 **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP, MC (MSEA), BAC PRO, CQP TEAVA, CQP TEEA

 **MÉCANICIEN AGRICOLE**
CAP, BAC PRO

 **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
CAP, BAC PRO

 **MÉCANICIEN MOTO**
CAP, CQP TCM

 **PEINTRE EN CARROSSERIE**
CAP, CQP PC

 **VENTE-COMMERCE**
CAP, BAC PRO

 **GESTION DE LA PME**
BTS

 **PROFESSIONS IMMOBILIÈRES**
BTS

 **MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL**
BTS

 **MANAGEMENT DE LA TPE**
Licence Professionnelle (partenariat avec le CNAM)

 **COIFFEUR**
CAP, MC (coupe couleur), BP, BM

 **ESTHÉTIEN**
CAP (esthétique cosmétique parfumerie)

 **BOUCHER**
CAP, BP

 **BOULANGER**
CAP, MC, BP

 **BRASSEUR**
Titre Professionnel

 **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP, MC (employé traiteur), BP

 **PÂTISSIER**
CAP, MC (pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie), BTM

Niveau 3

- CAP Certificat d'Aptitude Professionnelle
- MC Mention Complémentaire
- CTM Certificat Technique des Métiers

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

URMA MAYENNE

- **TECHNICO-COMMERCIAL**
BTS
- **COIFFEUR**
CAP, MC (coupe couleur), BP, BTS
- **ESTHÉTIEN**
CAP, BP
- **CARRELEUR MOSAÏSTE**
CAP
- **CHARPENTIER BOIS**
CAP
- **COUVREUR**
CAP, BP
- **ÉLECTRICIEN**
CAP, BAC PRO (MELEC)
- **MAÇON**
CAP, BP
- **MENUISIER FABRICANT**
CAP, BP
- **MENUISIER INSTALLATEUR**
CAP
- **INSTALLATEUR SANITAIRE**
CAP
- **INSTALLATEUR THERMIQUE**
CAP
- **PLÂTRIER-PLAQUISTE**
CAP, BP
- **PEINTRE**
CAP, BP
- **AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION**
CAP
- **CUISINIER**
CAP, MC (cuisinier en desserts de restaurant), BP, CQP (Pizzaiolo)
- **HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
CAP, BP, MC (Organisateur de réceptions)

URMA SARTHE

- **BOUCHER**
CAP, BP
- **BOULANGER**
CAP, MC (pâtisserie boulangère), BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP, BP
- **CHOCOLATIER CONFISEUR**
CAP, BTM
- **GLACIER**
CAP
- **PÂTISSIER**
CAP, MC (pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie), BTM
- **FLEURISTE**
CAP, BP
- **COIFFEUR**
BM
- **VENDEUR PRIMEUR**
CAP

URMA MAINE-ET-LOIRE

- **BOUCHER**
CAP, BP
- **BOULANGER**
CAP, MC (boulangerie spécialisée), BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP, MC (employé traiteur)
- **PÂTISSIER**
CAP, MC (pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée), BTM
- **FLEURISTE**
CAP, BP
- **VENDEUR EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE**
CTM
- **CARROSSIER**
CAP, BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP, MC (MSEA), BAC PRO, CQP TEAVA
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
CAP

Niveau 4

- **BAC PRO** Bac Professionnel
- **BP** Brevet Professionnel
- **BTM** Brevet Technique des Métiers
- **CQP** Certificat de Qualification Professionnelle

Niveau 5

- **BTS** Brevet de Technicien Supérieur
- **BTMS** Brevet Technique des Métiers Supérieurs
- **Licence Professionnelle**

La formation professionnelle continue à l'URMA a pour but d'accompagner et de former des demandeurs d'emploi, des salariés, des chefs d'entreprise dans un processus de formation tout au long de la vie qui se décline au travers de formations :

■ d'orientation professionnelle :

- élaborer et valider un projet professionnel se concrétisant par l'accès à l'emploi, à la formation qualifiante, à un contrat en alternance

■ de qualification professionnelle :

- se former à un métier des filières de formation de l'URMA avec obtention d'un diplôme permettant d'accéder à un emploi qualifié
- acquérir ou développer des compétences dans son métier dans un objectif d'accroître sa qualification.

Les différents publics visés par la formation professionnelle continue :

- demandeurs d'emploi jeunes et adultes inscrits dans une démarche d'orientation professionnelle ou de formation certifiante
- salariés dans le cadre d'une reconversion professionnelle visant la formation à un métier avec obtention d'un titre ou d'un diplôme

Les publics en formation ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Ils peuvent être pris en charge pendant la formation par la Région ou le Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi et le CPF, le CPF transition, le plan de développement de compétences des entreprises pour les salariés.

PRÉPA APPRENTISSAGE

La prépa-apprentissage est un dispositif d'accompagnement à l'entrée en apprentissage. Il s'adresse à un public de 16 à 29 ans qui a besoin d'un accompagnement pour renforcer ou sécuriser son parcours professionnel.

4 parcours possibles :

- **PLATEFORME DÉCOUVERTE** : 2 jours pour découvrir un métier et valider un projet.
- **DESTINATION TALENTS** : 6 semaines pour trouver un employeur.
- **EXPLORATEUR DE TALENTS** : 9 mois pour définir un projet professionnel en explorant différents métiers au CFP et en entreprise.
- **PASSERELLE** : 1 semaine pour accompagner les jeunes en rupture de contrat.

Le livret d'alternance



“ Je l'ai toujours avec moi, je pense à le compléter et le faire signer à chaque alternance ”

Medhy • Mécanicien auto

Le livret d'alternance est un outil de dialogue entre le Centre de Formation, l'entreprise, l'apprenant et sa famille

C'est un outil obligatoire et essentiel de suivi qui permet à tous les acteurs de s'informer mutuellement de la progression pédagogique et éducative de l'apprenant.

Remis lors de la première session de cours, l'apprenant doit toujours l'avoir avec lui que ce soit en entreprise ou au Centre de Formation. Il doit être complété et signé à chaque alternance.

En plus des progressions pédagogiques, y figure le règlement intérieur qui doit permettre à chacun de favoriser ses conditions de formation dans l'établissement. Ce règlement doit être lu, connu et signé.

Afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs de la formation, une visite en entreprise a lieu au moins une fois par an.

En première année de formation, des rencontres parents/professeurs/entreprise se déroulent au Centre de Formation.

Les équipes sont disponibles tout au long de la formation pour répondre à vos questions.

La communication entre les acteurs de la formation



Le planning



“ Avec l'appli sur mon smartphone, je peux consulter mon emploi du temps à tout moment. ”

Emma • Esthéticienne

L'accès aux emplois du temps se fait via le portail Ypareo :

<http://ypareo.urma-pdl.fr>

En début d'année, un identifiant et un mot de passe sont communiqués à l'apprenant et à l'employeur.

Le portail YPAREO donne accès aux emplois du temps, aux notes, à l'assiduité et au suivi éducatif.

Attention

L'emploi du temps est susceptible de changer régulièrement. Il doit être vérifié avant chaque session de cours.

Gestion des absences et des retards

Lors de sa présence au Centre de Formation, l'apprenant est soumis aux mêmes règles d'assiduité et de ponctualité qu'en entreprise.



Horaires

8h25 - 12h30
13h25 - 17h30

horaires modulables dans le respect des 35h / semaine



Contact

02-40-18-96-30

*Je suis absent pour maladie.
En tant que salarié :*

- ✓ Je consulte un médecin pour obtenir un avis d'arrêt de travail.
- ✓ Je préviens le Centre de Formation et l'employeur dès que possible.
- ✓ Je transmets les 2 premiers volets de l'arrêt à la Sécurité Sociale (**sous 48h**), le 3ème volet à l'employeur et une photocopie au Centre de Formation.
- ✓ Je passe obligatoirement à l'accueil ou au pôle éducatif à mon retour en cours.

Toutes les absences ou retards injustifiés sont signalés à l'entreprise ainsi qu'à la famille (ou au responsable légal).

Les absences répétées, quelles qu'elles soient, mettent en cause l'inscription et le passage de l'examen.

Les absences injustifiées peuvent conditionner également le financement de la formation à l'apprenant.

Seules les absences avec arrêt de travail ou convocations administratives sont considérées comme absences justifiées.

Arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail, l'apprenant peut suivre les cours théoriques à condition de présenter à l'accueil ou au pôle éducatif une autorisation écrite de la part de l'employeur ainsi qu'une dérogation fournie par la sécurité sociale.

Convocation officielle

(examen de conduite, JDC...)

L'apprenant devra prévenir au plus vite l'employeur, le Centre de Formation et fournir une copie de la convocation dans les plus brefs délais.

Les absences et retards sont consultables à tout moment sur NETYPAREO.

ATTENTION
Ne pas confondre convocation officielle et rendez-vous

Toute demande d'absence doit être motivée par écrit

Un relevé de retards et d'absences est envoyé chaque session à l'employeur

En tant que salarié, toute absence pour maladie doit être justifiée par un arrêt maladie délivré par un médecin

En cas de retard, l'apprenant devra systématiquement se présenter à son arrivée avant d'aller en cours

Toutes les absences ou retards injustifiés au Centre de Formation peuvent être déduits du salaire



L'organisation du centre de formation

Une équipe à votre service

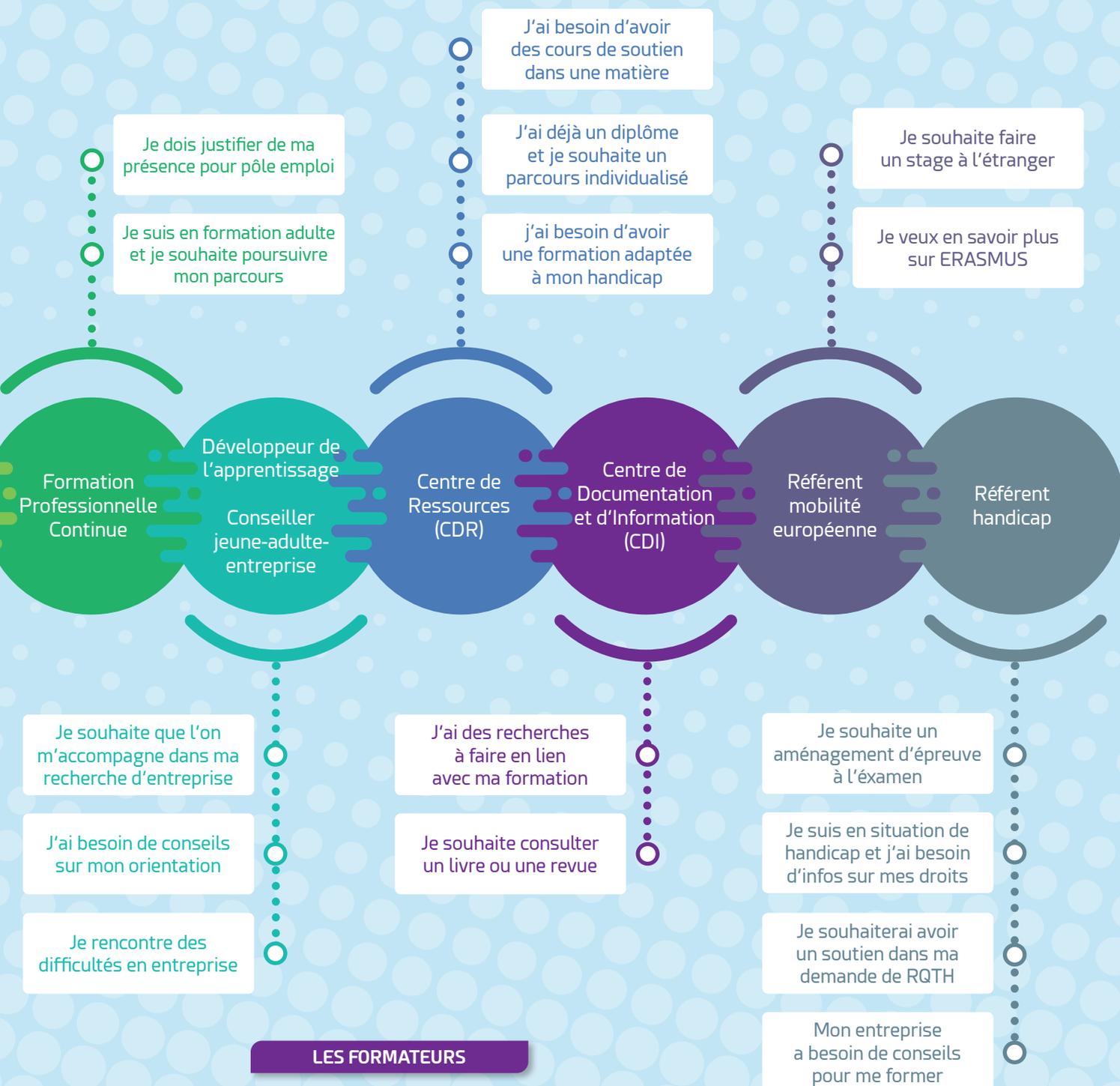


LA DIRECTION

Le directeur de chaque Centre de Formation coordonne chaque service de son établissement. Il est rattaché à la direction régionale afin de participer à la mise en place, au développement et à la promotion de la politique de l'URMA et de la CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

FORMALITÉS APPRENTISSAGE

Le service des formalités de la CMA peut s'avérer utile aux apprentis et aux entreprises. Vous pouvez les contacter pour toutes questions juridiques concernant le contrat d'apprentissage et/ou la réglementation du travail.



LES FORMATEURS

Vos premiers interlocuteurs au Centre de Formation sont les formateurs qui dispensent les cours, assurent le suivi quotidien des apprenants et les orientent vers le service adéquat en cas de besoin.

Ils effectuent également les visites d'entreprise et animent les bilans semestriels. Via le livret d'alternance, ils sont le premier niveau d'information des familles et des entreprises.

Les délégués



“ Mon rôle c’est de représenter mon groupe en cas de besoin. ”

Idris • Boulanger

Un apprenant délégué et un suppléant sont élus pour chaque section et pour une année de formation.

Ils représentent leur groupe lors des bilans semestriels et des conseils de discipline. Ils sont les porte-paroles des apprenants auprès de la direction, des personnels administratifs et enseignants. Ils favorisent la communication et la bonne ambiance du groupe.

Les apprenants délégués sont réunis régulièrement pendant l’année. Ils désignent parmi eux deux représentants, par cycle de formation, pour siéger au conseil de perfectionnement. Ce conseil permet d’échanger et de communiquer sur la vie de l’établissement.

Les activités socio éducatives



“ J’ai développé mon ouverture d’esprit en participant à une action citoyenne. ”

Léa • Peintre en carrosserie

Tous les ans près de 70 actions, projets éducatifs et pédagogiques sont mis en place à l’URMA 44. Ils concernent tous les secteurs de formations.

- **Découverte des environnements et des techniques professionnels** : participation à des concours, participation à des salons, visites d’entreprises, interventions au CFP de professionnels...
- **L’ouverture sur le monde et rencontres culturelles** : sorties, théâtre, musées, cinéma, expositions, châteaux...
- **Mieux vivre ensemble et esprit citoyen** : action de prévention routière, santé IST, gestion de son budget, lutte contre les discriminations...
- **Devenir acteur du Développement Durable** : visites de salons, de sites, rencontres avec les associations sur le commerce équitable...

Ces actions et projets sont mis en place par les équipes pédagogiques et éducatives.

à titre d’exemple...

BIEN GÉRER SON BUDGET

Depuis 2015 l’URMA 44 travaille en partenariat avec l’Association Finances et Pédagogie.

Celle-ci intervient auprès des apprenants sur la gestion des budgets et la lutte contre le surendettement.

Pour démystifier le système bancaire et bien comprendre ses enjeux, l’intervention est réalisée par un ex-banquier qui aborde la gestion du budget de manière pédagogique et réaliste : Jeu de l’oie sur le budget avec de nombreuses notions abordées : charges fixes, achats plaisir, acompte, paiement différé, paiement fractionné, taux d’intérêt, crédit, découvert...

L’objectif est, in fine, et sans parler de cas personnel, d’arriver à dégager petit à petit de manière intuitive et pédagogique l’intérêt de faire un budget.

Les apprenants participent de manière active à cet atelier et peuvent poser toutes les questions qu’ils n’oseraient pas poser à leur banquier !

L'individualisation de la formation

Le Centre de Ressources (CDR) : un dispositif dédié aux parcours individuels.

Le Centre de Ressources est un dispositif d'individualisation qui place l'apprenant comme acteur central de sa formation.

Chaque personne a un parcours unique. C'est le postulat sur lequel nous nous appuyons pour adapter la formation au profil de l'apprenant. Ce dispositif tient compte des singularités des projets de formation, des diplômes déjà obtenus, des aptitudes et des difficultés de chacun.

Des étapes clés nous permettent de construire un parcours personnalisé : positionnement à l'entrée en formation, entretiens individuels, proposition d'un parcours individuel de formation, signature d'un plan individuel de formation, accompagnement tout au long du parcours.

Titulaire d'un bac général, je peux passer mon BAC PRO en deux ans au lieu de trois car je suis dispensée de l'enseignement général.

Océane - Bac pro Méca Auto

Originaire de Guinée, je bénéficie d'un emploi du temps aménagé afin de suivre des cours de Français Langue Etrangère pour améliorer mon niveau de français.

Seny - Cap électricité



Un apprenant, un parcours.



La prise en charge du handicap

Compenser le handicap pour penser la réussite

L'URMA des Pays de Loire est engagée dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Dans chaque établissement un Référent Handicap accueille, oriente et accompagne les apprenants dans leurs objectifs de formation. Il est aussi engagé auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs (AGEFIPH et le FIPHFP) pour la co-construction des parcours.

Le Référent Handicap est aussi une personne ressource pour les entreprises et notamment pour les Maîtres d'Apprentisages. Il conseille et met en place des dispositifs facilitant l'intégration et l'accompagnement des apprenants au sein des entreprises (aménagement des postes de travail, suivi et conseil...)

Tous les ans ce sont plus de 200 apprenants en situation de handicap qui sont accueillis au sein des CFP, tous types de handicaps confondus.

Grâce au soutien dans la prise en charge de mon handicap, j'ai pris confiance en moi et je me suis ouvert aux autres. J'ai même réussi à gérer le stress lié à mon autisme pour présenter le concours SERBOTEL, catégorie « dressage à l'assiette ».

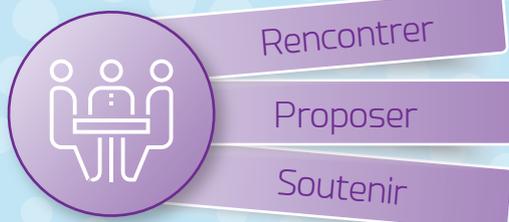
Avec mon co-équipier, nous avons remporté le premier prix !

Paul - CAP Agent Polyvalent en Restauration



L'accompagnement jeunes / entreprises

Un relai entre le maître d'apprentissage et l'apprenant



L'URMA missionne des **Développeurs de l'apprentissage / Conseillers jeunes, adultes, entreprises** afin de définir avec l'employeur ses besoins et l'accompagner du recrutement jusqu'au terme de la formation.

Les conseillers aident aussi à la construction du projet de l'apprenant et à la mise en relation du jeune et de sa future entreprise.

Durant toute la formation, ils sont une interface relais entre les différents acteurs pour aborder les problématiques professionnelles pouvant apparaître en entreprise.

Les concours

Une expérience pour apprendre à se dépasser



« J'ai pris confiance en mes compétences pour exploiter tout mon savoir-faire. »

Hicham • Chocolatier

Chaque année, des apprenants de l'URMA participent à des concours sur la base du volontariat.

Les concours sont souvent révélateurs de talents et permettent une mise en avant des compétences des jeunes, tout en mettant l'accent sur des métiers et des savoir-faire.

Participer à un concours est un challenge qui pousse à donner le meilleur de soi-même pour atteindre l'excellence. Il faut apprendre à développer sa créativité, à gérer le stress et le doute, à répéter inlassablement ses gestes pour atteindre le niveau attendu.

Mais cette aventure ne se vit pas seul : tout au long de leur préparation, les participants sont coachés par des formateurs enthousiastes et soutenus par leur entreprise.

Quel que soit le niveau atteint, c'est une expérience valorisante au niveau professionnel, personnel et surtout humain.

Quelques concours...

- MAF (Meilleur Apprenti de France)
- Olympiades des métiers
- Concours général des métiers



96

médailles au concours
« Un des Meilleurs
Apprentis de France »

à titre d'exemple...

CONCOURS SERBOTEL
20-23 OCTOBRE 2019

Paul MARTINEZ lauréat du Trophée du Partage au salon SERBOTEL

Paul, apprenti de 20 ans autiste, en formation CAP Agent Polyvalent en Restauration au CFA de l'URMA 44 a remporté avec son co-équipier le 1er prix du concours avec l'épreuve du « dressage à l'assiette ».

« Cette expérience m'a donnée de l'assurance et l'envie de continuer mon CAP »

« Ce concours était aussi pour moi l'occasion de gérer ce stress qui m'encombre depuis tant d'année »

Le résultat du concours a été établi par un jury de professionnels, notation basée sur la présentation et le travail de l'assiette.



Pour le gagnant : une journée de stage dans les cuisines de l'Elysée avec le chef Guillaume GOMEZ

L'aventure continue pour Paul avec ce rendez-vous prix aux cuisines de l'Elysée...

Bravo Paul !

La mobilité européenne



“ Après mon BP, je suis parti avec ERASMUS en Italie où j’ai vécu une super expérience. ”

Maxime • Menuisier

L'URMA offre la possibilité de vivre une expérience humaine, culturelle et professionnelle à l'étranger

Stages Erasmus +

Ce dispositif national permet d'effectuer un stage professionnel dans une entreprise de l'Union Européenne selon deux formules :

Stages courts :

Stage professionnel d'une durée de 14 jours. Une bourse est calculée et attribuée aux apprenants pour les aider aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Erasmus Pro :

Stage d'une durée maximum de 6 mois, après obtention du diplôme. Le stagiaire bénéficie d'une bourse Erasmus et peut être pris en charge par le Pôle Emploi en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

Séjours pédagogiques

Groupe partant pour un séjour européen de 6 jours, organisé par l'équipe pédagogique avec une destination en relation avec les programmes étudiés.



Stages internationaux

Séjour de 2 semaines à but humanitaire et/ou professionnel au cours duquel les apprenants travaillent en groupe et prennent conscience des réalités du monde.

Section Européenne

De jeunes européens sont accueillis pour une année afin de préparer un diplôme de niveau CAP dans leur spécialité professionnelle.

Jumelage

L'URMA permet des échanges professionnels d'une à deux semaines avec plusieurs villes européennes.

à titre d'exemple...

3 programmes de mobilité sont proposés dans le parcours de formation : En deuxième année de CAP un séjour découverte, en classe de 1ère (BP ou Bac-pro) un placement de deux semaines en entreprise, enfin après l'obtention du diplôme un stage long financé par l'agence ERASMUS +.



Les séjours découverte : (minimum 5 jours)

Organisés par le CIFAM ou à l'initiative d'un groupe d'apprentis, ils sont essentiellement composés de visites d'entreprises et de visites culturelles en lien avec la formation suivie. 170 apprentis ont pu profiter d'un séjour découverte en 2017-2018

Le placement en entreprise : (minimum 14 jours)

Il s'agit d'une première expérience professionnelle à l'étranger sous forme de stage. Celui-ci permet d'observer, de comparer et d'évoluer dans un nouvel environnement de travail. 22 apprentis ont su saisir cette opportunité en 2017-2018

Le programme ERASMUS + : (maximum 12 mois)

Chaque année près de 30 jeunes diplômés de l'URMA CIFAM partent travailler dans un pays de l'Union Européenne. Afin de faciliter leur intégration à l'étranger l'URMA CIFAM organise une semaine complète de formation intensive avant leur départ. L'objectif est de les doter d'un niveau en Anglais facilitant leur intégration avec révision et pratique de la langue, droit du travail dans le pays, santé, sécurité sociale, banque, impôts, logement...

L'innovation pédagogique



« L'innovation pédagogique nous a permis d'assurer la continuité des formations durant le confinement. »

Michel • Formateur

Notre lien permanent à distance, un atout moderne pour enseigner

L'URMA Pays de la Loire a mis en place une cellule d'innovation pédagogique dont l'objectif est de développer de nouvelles formes de pédagogie en tenant compte des besoins spécifiques de tous les apprenants (jeune ou adulte) et en leur proposant des solutions appropriées.

Nous adaptons les formations pour qu'elles ressemblent le plus possible à la réalité de l'emploi, tout en permettant à ceux qui le souhaitent de se former tout au long de leur vie.

Nous développons aussi une plateforme E-learning pour permettre aux apprenants de se former également en dehors du Centre de Formation.

Ce travail nous permet de proposer des parcours de formations tournés vers la modernité et en adéquation avec les nouveaux outils que le numérique met à notre disposition.

Infos santé



« Grace à l'URMA j'ai eu l'opportunité de me former au secourisme. »

Lucas • Ebéniste

L'URMA n'est pas autorisée :

à délivrer
des médicaments



à transporter
des malades ou blessés

Pour les situations particulières (allergies, handicap, etc.), le Centre de Formation devra être informé par écrit à l'aide de la fiche médicale dès la rentrée.

Tout accident, malaise ou maladie, doit être immédiatement signalé. Un membre du personnel formé aux premiers secours dispensera les premiers soins et déclenchera en cas de besoin la prise en charge par les services de secours spécialisés et l'alerte des représentants légaux pour les mineurs ainsi que de leurs employeurs.

Tout accident sur le site, pendant la semaine de cours, est considéré comme accident de travail et doit faire l'objet d'une déclaration par l'employeur.

En cas de besoin, le représentant légal sera contacté afin de prendre en charge l'apprenant mineur.

En tant que salarié, l'apprenant doit obligatoirement faire sa demande d'affiliation à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Cette couverture d'assuré social permet de prendre en charge les dépenses de santé et d'être indemnisé en cas d'arrêt de travail. De plus, en cas d'accident du travail, l'apprenant est couvert dès le premier jour. Pour faire la demande d'affiliation et obtenir la carte vitale : www.ameli.fr

La mutuelle d'entreprise étant obligatoire, la cotisation sera prélevée sur le salaire. Il faut se rapprocher de son employeur.

Suite à la signature du contrat d'apprentissage, une visite médicale doit être organisée par l'employeur auprès de la Médecine du Travail.



Je porte
une tenue
propre

Je soigne
mon
hygiène
corporelle

Je prends
soin de
ma santé

Je préserve
mon
entourage

J'ai toujours
ma carte
vitale
avec moi



La vie pratique de l'apprenant



La Carte d'étudiant des Métiers

L'apprenant doit toujours l'avoir sur lui.

Avantages et réductions :

Culture

Transport

Restauration

La carte vous sera fournie en début d'année de formation.

Valable 1an



Transport

Navette départ de la Haluchère

Ligne de bus

Ligne **77** arrêt CIFAM

Ligne **85** arrêt Sercel

Ou recherche sur **ALLO TAN**
08 10 444 444 et www.tan.fr



Casier - bagagerie

Se munir d'un cadenas

Les casiers devront impérativement être libérés à chaque fin de semaine.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.



Restauration

Self géré par **CONVIVIO**
(offre sur place ou à emporter)

Salle avec fours micro-ondes à disposition pour déjeuner sur place

Pour rappel, les apprenants ne doivent pas porter leurs tenues professionnelles en dehors des cours de pratique.



Hébergement

Géré par la société ADELIS

02 40 18 57 10
residencelesliards@adelis.asso.fr
www.adelis.asso.fr

Possibilité d'hébergement à la semaine ou au mois

Pour tout autre mode d'hébergement, contacter l'URMA

Vie des apprentis
vda@artisanatpaysdelaloire.fr



Espace détente

Horaires d'ouverture
de 8 h 00 à 17 h 30

Confiseries

Boissons

Sandwichs

Micro ondes



Pour rappel, l'établissement est soumis à la loi Evin, et donc **non-fumeur** excepté sur les zones prévues à cet effet.

L'inscription aux examens



“ Je dois me présenter à l'examen avec une pièce d'identité valide. ”

Marie • Serveuse

Attention

Le nombre d'heures de formation réalisées par l'apprenant au Centre de Formation conditionne l'inscription et le passage de l'examen. A défaut, le Rectorat peut être amené à ne pas valider l'inscription à l'examen.

La campagne des inscriptions aux examens se déroule d'octobre à décembre. L'organisation est entièrement réalisée par le Centre de Formation.

L'apprenant devra fournir des documents et obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de sa commune dès l'âge de 16 ans pour valider son inscription.

Les aides financières

Aides OPCO

En plus du financement de votre formation, les OPCO vous aident pour la prise en charge des frais annexes liés à votre formation :

- Aide à la restauration (3 € **maximum** par repas pris chez un prestataire partenaire du CFP)
- Aide à l'hébergement (6 € **maximum** par nuit passée chez un prestataire partenaire du CFP)
- Aide au financement du premier équipement professionnel (500 € **maximum**, aide déterminée par les branches professionnelles)

Autres aides

Aide au permis de conduire

Aide de 500 € octroyée aux apprentis majeurs pour le passage du permis B.

E-PASS Jeune

Financé par la Région

- PASS Culture Sport : Pour 8 €, accès à plus de 130 € d'avantages et réductions dans le domaine du sport et de la culture
- PASS Santé : Accès gratuit et anonyme à la prévention santé. A télécharger sur App Store et Google Play ou epassjeunes-paysdelaloire.fr

Mobili-jeune / Loca Pass

Financé par Action logement

Aide financière destinée à faciliter l'accès au logement des apprentis (cumulable avec les allocations logement de la CAF). www.actionlogement.fr



“ Le CFP m'a accompagné dans mes démarches de demande d'aides. ”

Clément • Charcutier

Aides par branches professionnelles

Financé par IRP AUTO, PRO BTP, FAFIH ...

Participations financières et réductions dans différents domaines (vous rapprocher de votre Organisation Professionnelle).

Aides pour l'employeur

Aide unique aux employeurs

Pour les contrats conclus à compter du 01 janvier 2019, une aide unique est prévue pour les employeurs d'apprentis. Cette aide forfaitaire est versée mensuellement par l'Etat à l'employeur au titre d'un contrat d'apprentissage conclu dans une entreprise de moins de 250 salariés et visant un diplôme ou un titre professionnel équivalent au plus au baccalauréat.

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) doit être faite tous les mois par l'employeur. Si elle n'est pas transmise, le versement de l'aide est suspendu puis arrêté.

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, l'aide est versée jusqu'à la fin du mois de la rupture.

De plus, les salaires versés aux apprentis depuis le 01/01/2019 sont exonérés des cotisations salariales dans la limite de 79% du SMIC.

Aide pour les apprentis en situation de handicap

Financé par l'AGEFIPH

Aide au contrat d'apprentissage pour l'employeur : aide à la compensation du handicap.

RAPPEL

D'autres organismes peuvent aider en cas de difficultés :

- La Mission Locale
- La CAF
- Le CCAS de la commune



“ Mon employeur avait des questions sur mon contrat, il a contacté le service formalités de la CMA. ”

Pauline • Coiffeuse

Bon à savoir

Combien d'heures de travail l'apprenant doit-il faire ?

Pour les mineurs

35h00 par semaine avec deux jours de repos consécutifs. Possibilité de travailler le dimanche et/ou les jours fériés pour les métiers de l'alimentation, de la fleuristerie ou de la restauration (selon la convention collective).

Possibilité de travailler la nuit au plus tôt à 6h00 pour les moins de 16 ans, et 4h00 pour les jeunes de 16 à 18 ans (sur dérogation de l'Inspection du Travail).

Pour les contrats signés à compter du 01/01/2019 dans les secteurs du bâtiment, travaux publics et espaces paysagers, possibilité d'effectuer 5h00 supplémentaires par semaine, 2h00 supplémentaires par jour à la seule initiative du chef d'entreprise.

Pour les majeurs

Les conditions sont les mêmes que pour les autres salariés, en application de la convention collective.

Quel salaire pour les apprenants ?

Le salaire de l'apprenant varie selon son âge et l'année d'exécution du contrat. Il est calculé en pourcentage du SMIC ou du SMC.

Le parcours de l'apprenant et la convention collective dont dépend l'entreprise peuvent entraîner une rémunération plus favorable.

Les heures de cours sont-elles payées aux apprenants ?

Oui, les heures de cours sont considérées comme temps de travail et sont donc rémunérées comme telles.

Quels sont les congés auxquels a droit l'apprenant ?

L'apprenant a droit à cinq semaines de congés payés par an dans les mêmes conditions que les autres salariés (selon convention collective).

Il peut également bénéficier de cinq jours supplémentaires pour la préparation à l'examen (à prendre dans le mois précédant l'examen), avec maintien du salaire.

Le patron peut-il donner des congés pendant les semaines de cours ?

Non, les cours sont obligatoires, les congés doivent être pris sur le temps de travail effectué en entreprise.

A qui s'adresser en cas de difficultés ?

L'apprenant devra s'adresser au professeur référent qui le renseignera et l'orientera vers les personnes compétentes (conseiller jeunes-adultes-entreprises, conseiller d'éducation, responsables d'unité pédagogique).

Peut-on résilier un contrat d'apprentissage ?

Pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2019, le contrat d'apprentissage peut être rompu dans les situations suivantes :

Pendant la période d'essai

Rupture unilatérale possible à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti (et son représentant légal le cas échéant).

Après la période d'essai

- d'un commun accord entre les parties
- à l'initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé. Démission possible sous certaines conditions et après respect d'un préavis
- à l'initiative de l'employeur par un licenciement dans des cas listés exhaustivement par le Code du Travail, ou en cas d'exclusion définitive de l'apprenti du CFP

D'autres cas de rupture sont mentionnés par la réglementation. Pour toute question, vous rapprocher de la chambre consulaire dont dépend l'entreprise (CMAR, CCI, CA).

Peut-on poursuivre sa formation sans entreprise ?

En cas de rupture de contrat, le CFP prendra les dispositions nécessaires pour permettre à l'apprenant de suivre sa formation théorique pendant six mois et l'aidera dans sa recherche d'un nouvel employeur afin qu'il puisse achever son cycle de formation.

Un apprenti peut-il bénéficier des bourses ?

Non, car le jeune n'est plus sous statut scolaire mais il peut bénéficier d'autres aides (voir page précédente).

Université régionale des
MÉTIERS
de l'artisanat
 LOIRE-ATLANTIQUE

 URMA Loire-Atlantique
Place Jacques Chesne – BP 38309
44983 Ste-LUCE-SUR-LOIRE Cedex

 02 40 18 96 96

 urma44sainteluce@artisanatpaysdelaloire.fr



@urmacifam44/

urmapaysdelaloire.fr



PAYS DE LA LOIRE
LOIRE-ATLANTIQUE